



DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

2024/2025

PRÉAMBULE

La bourse constitue une aide complémentaire à celle de la famille. A ce titre elle ne peut se substituer à l'obligation alimentaire qui impose aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants, même majeurs, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

1

les dates et le site à retenir

1^{er} Mars 2024

Début campagne
de bourse

31 Mai 2024

fin campagne de
bourse pour un
traitement dans
les temps

Mai – Juin 2024

Campagne du
logement CROUS

31 octobre 2024

Date limite pour les
dossiers de bourse
incomplets

Le dossier de bourse doit être validé par le CROUS
pour demander un logement CROUS

Messervices.etudiant.gouv.fr

La demande de bourse

La demande de logement

Simulateur de bourse

Les aides existantes

2

les critères d'attribution

Condition d'âge et d'inscription

Avoir moins de 28 ans et être inscrit dans une formation habilitée à recevoir des boursiers

Condition de nationalité

- être de nationalité française
- être réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (sous conditions : être depuis au moins 2 ans en France et être rattaché à un foyer fiscal depuis 2 ans)
- être de nationalité d'un état membre de l'Espace Economique Européen (sous conditions)

3 critères pour déterminer le droit à bourse :

- le revenu brut global de la famille
- la composition familiale
- l'éloignement du lieu d'étude (30-249km / plus de 250km)

3

les échelons de bourse

éch 0 Bis
1 454€

Echelon de l'année 2024-2025

Versement sur 10 mois

éch 7
6 335€

Complément au mérite : 900€ annuel (3 ans maximum) pour les néo bacheliers boursiers dans l'enseignement supérieur et ayant obtenu la mention TB au baccalauréat (versement automatique)

L'AMP (l'aide à la mobilité Parcoursup) : aide financière de 500€ pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse lycée et qui souhaitent s'inscrire dans une formation située HORS de l'académie de résidence – demande possible dès le 8 juillet 2024 : <http://amp.etudiant.gouv.fr/>

4

les documents importants

Les justificatifs devront être scannés au moment où vous ferez votre demande de bourse : Je vous conseille de les scanner avant de commencer à faire la demande.

- L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de la famille
- Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie et l'étude du dossier social étudiant mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée)
- En fonction de votre situation, il peut également être demandé, la copie du jugement de divorce, les 2 avis d'imposition si les parents sont divorcés ou séparés...
- Les vœux d'études dans les académies de son choix : Au total il est possible d'effectuer 4 vœux dans les académies différentes

5

la demande de bourse

Suivez-nous étudiant.gouv.fr

Inscription Connexion

étudiant MesServices.etudiant.gouv.fr

DEMANDES DE DSE 2022-2023
La demande de DSE est ouverte. Vous pouvez déposer votre dossier jusqu'au 15 mai.

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Parcoursup MyGouv Le GPS de l'orientation Aide à la mobilité Parcoursup CVEC Contribution vie étudiante et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE
Demande de dossier social Suivi du dossier social étudiant (DSE) Simulateur de bourse Aide à la mobilité master

TROUVER UN LOGEMENT
En résidence Campus Hébergement Chez

SÉCURISATION DE VOTRE COMPTE
Après vous être authentifié, cliquez sur "Mon profil" pour mettre à jour votre numéro de téléphone portable (ou le cas échéant l'adresse courriel de sécurité).
Des codes de sécurité peuvent vous être envoyés par SMS (ou le cas échéant sur l'adresse courriel de sécurité).

CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Utiliser la même adresse mail que parcoursup

gouv.fr étudiant MesServices.etudiant.gouv.fr

IDENTIFIEZ-VOUS

MON COMPTE

Adresse courriel * (nom@exemple.com)
identifiant (courriel)

Mot de passe *
S'identifier

[Mot de passe oublié ?](#)

Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années.

- Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages).
- Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et [réinitialisez votre mot de passe](#) (fonction : mot de passe oublié).
- Attention : Certains comptes n'ont pas pu être créés automatiquement depuis Parcoursup.

Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).

Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).

Pour identifier l'adresse courriel principale (connexion et contact) associée à un compte MesServices (et le cas échéant l'adresse courriel de sécurité), merci d'utiliser ce formulaire de [indication courriel](#).

Si vous ne disposez pas d'un compte sur MesServices, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).

Attention le mot de passe doit être différent que celui de parcoursup. Cliquer sur mot de passe oublié à la 1ere connexion.

Cela ne changera pas le mot de passe de parcoursup

Cliquer sur cet onglet pour faire la demande de bourse

6 Informations complémentaires

- Le Dossier Social Etudiant est à renouveler chaque année dans le cadre de la campagne.
- Bien surveiller votre boîte mail (celle que vous avez indiqué sur Parcoursup) afin de suivre les informations concernant votre DSE.
- Votre bourse peut être suspendue en cas de non assiduité et non présentation aux examens.
- Si vous êtes boursier, vous serez exonéré des frais de la CVEC (95€).
- Un élève non boursier au lycée peut prétendre à la bourse étudiante



7

Dans quels cas solliciter l'AS ?

- 1 – En cas de rupture totale de lien avec l'un ou les deux parents.
- 2 – Si vous avez été pris en charge, par l'aide sociale à l'enfance ou vous avez bénéficié d'une mesure éducative dans les 5 ans précédant votre majorité.
- 3 – Si un changement est intervenu dans votre situation familiale (naissance, décès, séparation...) au cours de l'année 2022.



LE LOGEMENT UNIVERSITAIRE

Si j'ai demandé un logement CROUS dans mon DSE

TROUVER UN LOGEMENT



En résidence
Crous



Campus
Paris-Saclay



Chez
un particulier



Bed & Crous
bouger / voyager



Visale
Votre garant

!
Attention

**Il faut bien faire son dossier social
étudiant avant le 15 Mai en vue
d'une demande de logement : que
l'on soit boursier ou non.**


Demander un logement en résidence CROUS

- A partir du **7 Mai 2024** : consultation des logements vacants.
- **4 vœux de logement maximum** (dans la même ville ou dans plusieurs)
- Résultat de l'attribution par SMS/mail **tous les mardis du 11 Juin au 2 Juillet 2024**
- A l'attribution d'un logement : **100€** de réservation demandé
- Les vœux non satisfaits sont conservés pour le tour suivant

A decorative graphic on the left side of the page, consisting of a network of thin, light-colored lines and small circles, resembling a circuit board or data network. The lines are vertical and horizontal, with some diagonal connections, and the circles are placed at various points along these lines.

INFORMATIONS

Comment trouver un autre logement ?

- **Logement privé** : le CROUS (LOKAVIZ) 
- **Les journaux locaux** : annonces des particuliers
- **Les agences immobilières** (*attention aux frais d'agence*)
et les **notaires** (*sans frais de bail*) : www.immonot.com
- **Logement intergénérationnel** (associations)
- **Résidences sociales** (FJT, foyers...)

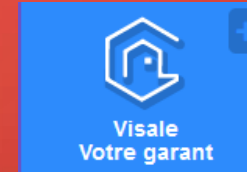
Les aides au logement

- Possibilité de demander des aides au logement auprès de la **CAF** ou de la **MSA**



Il faut comparer le montant de l'allocation logement et de l'allocation familiale

- **Visale** : caution garantie par l'Etat pour tous les étudiants.



- Le dispositif **LocaPass** :

- Avance LocaPass : 1 200€ max sous forme de prêt à taux 0%

Ce dispositif est accessible pour les étudiants boursiers ou salariés et les jeunes en formation professionnelle (alternance, apprentissage...)

- **Mobili-jeune d'Action Logement** : cumulable avec Loca-Pass, Visale et aide au logement

Les autres aides

- Le CROUS : Aide sociale annuelle ou ponctuelle
- Les mairies, le conseil départemental et le conseil régional peuvent proposer des prêts ou des secours exceptionnels
- Complémentaire retraite des parents
- Fondations (tel que la Fondation de France...)
- Prêts étudiants auprès des banques (Fonds garantie Etat)

Sites à consulter pour plus d'info sur vos droits :

<https://www.aide-sociale.fr/simulateur/>
<https://crijinfo.fr/category/click-and-help-etudiants/>

CVEC : Contribution Vie Etudiante et de Campus

- Montant annuel de 100€
- Sont exonérés de cette contribution :
 - Les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une ASAA
 - Les étudiants réfugiés ...
- Cas particuliers :
 - Les étudiants en BTS, DMA ou formations comptables ne sont pas concernés par la CVEC



Restaurant Universitaire

Prix d'un repas

3,30€

Pour les boursiers **1€**



Préparer son budget prévisionnel

- Les charges courantes :

- Logement
- Alimentation
- Transports
- Etudes
- Téléphone ...

- Les dépenses ponctuelles :

- Sport
- Habillement
- Stage d'études
- Permis de conduire
- Sorties ...

Faire son budget

www.crous-orleans-tours.fr >
rubrique « Action sociale/santé » >
« Gérer son budget »

Besoin d'un job pendant vos études :



Renseignements complémentaires :

Prochainement, un pas à pas sera disponible sur le site internet du lycée détaillant toutes les étapes de la demande de bourses

Pour me joindre :

JAHAN Amandine

06 21 51 83 57

02 38 79 10 32

Lundi – Jeudi matin - Vendredi

amandine.jahan@ac-orleans-tours.fr